

• ***Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal***
Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
Commission Territoriale Nouvelle Aquitaine
Comité de Pétanque & Jeu Provençal de la Vienne

Siège Social: Maison des Sports 6 Allée Jean Monnet Bat C3 86000 Poitiers

Réunion du 31 janvier 2020 au CDOS,

Poitiers.

Membres présents : Mmes Sylvie BLANCHET, Lydia GRIMAUULT, Valérie SALIN, Nadine DEMARCONNAY, Nadia BLANCHET, Emiline MOREAU.

Mrs Frédéric GIROUARD, Fredy BLANCHET, Alain NEHEMIE, Jean-Jacques BRUNET, Christian LUDOVIC, Jean-François MARCHAND, René JAUBERT, Christophe SALIN, Christophe DUPONT, Lionel COUVRAT.

Membres excusés : Mr Christian MOREAU.

○ **Bilan du congrès**

- Nouveau boulodrome fédéral : une incertitude sur le lieu de construction (Marseille ou Vichy ?) mais les avis pencheraient plutôt vers Marseille pour laisser le siège à son lieu originel.
- La fédération a mis en vente du matériel homologué pour les championnats de tir de précision, ce matériel sera obligatoire.
- Il y a, pour 2020, une nouvelle répartition des places aux CDF, tous les départements possèdent toujours une place mais la région Nouvelle Aquitaine n'a plus que deux places au lieu de trois pour les championnats suivants : doublette féminin, tête à tête féminin, doublette mixte, triplète vétérans. Ce qui signifie que les joueurs ne pourront plus être qualifiés par les championnats territoriaux. La région réfléchit à un nouveau mode de qualification.
- Les carnets de mutation augmentent à l'achat : ils passent de 20€ à 40€.
- Nouveauté réglementaire : dans les concours régionaux, les joueurs devront avoir le haut identique dès le départ de la compétition.

- **Délégations championnats départementaux et territoriaux**

Voir tableau récapitulatif.

- **Championnat départemental de tir de précision**

Eliminatoires séniors (les effectifs pouvant évolués) :

- **7 mars Lussac** : 35 joueurs convoqués (2 pistes possibles) Jean-Jacques BRUNET, Nadia BLANCHET et Christian LUDOVIC.

- **14 mars Montmorillon** : 35 joueurs convoqués (4 pistes possibles) Alain NEHEMIE, Lionel COUVRAT, Valérie SALIN, Christian LUDOVIC, Jean-François MARCHAND.

- **22 février Neuville** : 43 joueurs convoqués (4 pistes possibles) Christophe DUPONT, Frédéric GIROUARD, René JAUBERT, Alain NEHEMIE.

- **23 février Chauvigny** : 18 joueurs convoqués (2/4 pistes possibles) Jean-François MARCHAND, Jean-Jacques BRUNET, Alain NEHEMIE.

- **29 février Mirebeau** : 44 joueurs convoqués (4 pistes possibles) Valérie SALIN, Frédéric GIROUARD, Sylvie BLANCHET, René JAUBERT, Christian LUDOVIC, Emiline MOREAU.

L'ordre des passages des joueurs sera déterminé par leur ordre d'arrivée. Au niveau du matériel, il faut prévoir une feuille par personne, les deux passages pouvant être notés sur la même feuille (environ 180 copies).

Matériel homologué : d'une valeur de 135€ sur le site de fédération, il contient 2 boules noires, 1 boule blanche et un gabarit. Le comité vote l'achat de 4 lots. Il faudra aussi prévoir les tapis avec les ronds et les cartes marqueurs de points.

Phases finales et championnat féminin : le 8 mai à Dissay : membres du comité présents :

Alain NEHEMIE, Fred GIROUARD, René JAUBERT, Sylvie BLANCHET, JF MARCHAND, Christophe DUPONT, Christian MOREAU, Christian LUDOVIC.

Les frais kilométriques des déplacements des membres du comité et des arbitres seront pris en charge par le comité.

- **Projet boulodrome à Dissay**

De nouveaux devis ont été commandés à la société SMC2 qui construit le boulodrome fédéral pour un montant de :

- Club house 1900HT m2

- Boulodrome 350€HT le m2.

○

○ **Planning réunions et achat du repas**

- le 17/03 à 19h au CDOS, repas prévu par Nadia BLANCHET.
- le 19/05 à 19h au CDOS, repas prévu par Jean-Jacques BRUNET.

Questions diverses

- Doit-on s'affilier à la SAOS ? Pour permettre des réductions sur le matériel et les tenues d'arbitrage. Question en suspens.

- Nadine DEMARCONNAY rapporte une question posée par le club de Lussac les châteaux : Mr Jean-Claude Peignelin étant décédé après avoir pris sa licence, le comité peut-il rembourser le prix de cette licence ?

Réponse : Non, le comité ne le faisant pas pour les autres décès en cours d'année.

- Emiline MOREAU pose une question concernant les frais de déplacement des nouveaux initiateurs. Trois joueurs de la Vienne ont été en formation dans les Deux-Sèvres afin de faire la formation pour devenir initiateurs, ces personnes sont de nouveaux convoqués le 15 février pour passer l'examen. Ils demandent à être remboursés des frais kilométriques.

Réponse : le comité a déjà pris en charge les frais d'inscription à la formation (60€ par personne) et ne prendra pas en charge les frais de route.

- Montamisé : le club a versé trop d'argent pour les licences. Remboursement de 15€ au club. Mais il se trouve qu'ils n'ont pas réglé l'amende de 20€ pour manque d'arbitre.

- Sylvie BLANCHET a reçu un courrier de la part de Mr. Gérard Pignoux qui demande une remise de peine concernant des faits de violence passés en commission de discipline en 2018.

Vote du comité pour la remise de peine (0), abstention (1), contre (11). La remise de peine n'est pas accordée.

- Sylvie BLANCHET a reçu un second courrier de Mme Sylvie De Imperio concernant le club de Couhé Vérac, le club ne fonctionne plus et elle accuse l'ancienne présidente et l'ancien secrétaire d'avoir détournés près de 12000€ (faits reconnus par ces personnes). Sylvie De Imperio demande une commission de discipline pour qu'ils ne puissent plus être dirigeants de club.

Réponse : ce n'est pas du ressort du comité.

Fin de la réunion 21h20.